

Cont@ct
n° 10 du 1er février 2015

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

Engagez-vous, engagez votre association dans la Move week

Chaque année, la Move week réalise, au mois de septembre, le plus grand rassemblement d'événements sportifs en Europe. Plus d'un million de personnes de tous âges participent à ces activités très diverses qui leur donnent envie de bouger.

Partant du fait que 60 % de la population européenne ne pratique aucune activité physique, l'ISCA (International Sport and Culture Association) a initié, en 2012, la 1^{ère} semaine européenne du sport et de l'activité physique dont l'objectif affirmé est la promotion du Sport pour Tous.

« Bouger » est très important. La sédentarité favorise toutes sortes d'ennuis de santé qui pourraient être évités pour une bonne part par une pratique régulière d'une activité physique.

L'UFOLEP, membre de l'ISCA participe à cette aventure depuis son lancement au travers de nombreux comités et associations. C'est bien, mais nous pouvons faire mieux.

Pour une association UFOLEP, participer à la Move week en proposant gratuitement un événement sportif local c'est aider le voisin, la mère de famille, l'adolescent, le sénior à se mettre ou se remettre à une activité physique. C'est lui mettre le pied à l'étrier en lui faisant partager ou découvrir le plaisir de bouger, d'être ensemble ou de découvrir une activité nouvelle.

L'occasion est trop belle pour la manquer.

Il est temps d'y penser, septembre est si vite arrivé.

Si les comités pouvaient relayer l'information vers les associations, si les associations pouvaient proposer une activité sportive pour tous comme une randonnée pédestre, une initiation au basket, une sortie en kayak, une partie de pétanque, une séance de danse sportive, un parcours de marche nordique....

Ce seraient autant d'occasions pour nos concitoyens de bouger, de renouer avec une activité sportive, de rompre avec la sédentarité et pour certains avec la solitude.

Allons-y tous ensemble, c'est le moment d'anticiper... Venez bouger !

Jean-Claude KOEBEL
Membre du comité directeur national

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

R A P P E L

CONGRÈS ORLÉANS 2015



En application du règlement d'assemblée générale, il vous est rappelé que les comités qui souhaitent déposer des vœux et/ou questions doivent les adresser au siège national pour **le 6 février 2015** au plus tard à Patricia CLAVIER NANN (pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr).

La date butoir, afin de faciliter l'organisation pour vos inscriptions, est fixée au **16 février 2015** en cliquant sur le lien suivant : <http://www.tech.ufolep.org/formulaire/ficheinscription.html>

Vous avez d'autres informations disponibles sur le site national.

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Faire face au racisme dans le sport

Dans un contexte général de montée des idées extrémistes, le sport, dans les tribunes comme sur le terrain, n'échappe ni aux manifestations racistes ni au colportage de stéréotypes prêtant certaines aptitudes physiques ou mentales aux uns ou aux autres selon leur origine ethnique. Face à un adversaire aussi insidieux, les éducateurs doivent être armés pour réagir avec à-propos et déconstruire discours et préjugés.



Retrouvez la revue intégralement en ligne ici : <http://enjeu-ufolep.laligue.org/brochure.asp?brochno=71>



L'UFOLEP, partie prenante de la Fête du Vélo 2015 !

Pour sa 19e édition, la Fête du Vélo aura lieu le week-end des **6 et 7 juin 2015**. Cette édition mettra la lumière sur la découverte en famille, le patrimoine, et le vélo en ville. Que ce soit pour les loisirs, pour le sport ou pour les déplacements, à la ville comme à la campagne, nous sommes plus de 20 millions de français, de tous âges, de tous milieux et de toutes origines, à enfourcher une bicyclette.

Cette fête est un événement participatif qui doit son succès à la volonté et l'investissement de chacune et chacun. Sachons transmettre notre amour du vélo et véhiculer ses valeurs en mutualisant nos réseaux et nos compétences, afin de faire de ce week-end un vrai moment de partage et de convivialité.

Comment inscrire votre manifestation ?

[Cliquez ici](#) pour inscrire la manifestation que vous organisez sur le site Internet officiel de la Fête du Vélo, et profitez ainsi de la promotion du site auprès des médias.

Devenez Coups de Cœur 2015 !

Le Comité de promotion du vélo met en valeur des événements majeurs et originaux choisis. Ces événements doivent proposer un large éventail d'animations représentatives des différentes facettes du vélo : portes ouvertes, essais gratuits, baptêmes, randonnées, ateliers, spectacles, ou toute autre opération originale visant à mobiliser les pratiquants et le public.

Les événements Coup de Cœur sont soutenus avec un pack promotionnel personnalisé, et un appui renforcé en matière de relations médias.

Adressez votre dossier de candidature à contact@feteduvelo.fr avant le 28 février 2015.
[Téléchargez ici](#) le dossier de candidature **Coup de Cœur 2015**.

Pour en savoir plus sur la Fête du Vélo :

www.feteduvelo.fr / [facebook.com/feteduvelo.official](https://www.facebook.com/feteduvelo.official) / www.comite-promotion-velo.fr



OSEZ LA COULEUR !

CARNETS & STYLOS personnalisés

Jordenen

8, rue de Rastignac - Les portes de Micy
45380 La Chapelle St Mesmin
Tél. : 02 38 83 35 35 - Fax : 02 38 83 00 51
jordenen@jordenen.com
www.jordenen.com

Carnet à partir de
3,75 € HT

Carnet A5 couverture rigide très tendance avec 80 pages lignées.
Le bord des pages de couleur assortie à la bande élastique.
5 coloris : bleu, vert, orange, violet, rouge.

Embossage de votre logo compris

- 100 pcs : 4,50 € HT
- 250 pcs : 4,00 € HT
- 500 pcs : 3,85 € HT
- 1000 pcs : 3.75 € HT

Stylo à partir de
1,40 € HT

Stylo fin et élégant en métal avec une finition en gomme pour plus de confort d'écriture.
10 couleurs standards et 100 combinaisons possibles. Encre noire ou bleue au choix.

Gravure miroir de votre logo à l'opposé du clip comprise.

- 100 pcs : 2,10 € HT
- 250 pcs : 1,70 € HT
- 500 pcs : 1,50 € HT
- 1000 pcs : 1,40 € HT

Frais de port 1 point France métropolitaine : 25€ HT
Délai : 3 semaines après accord BAT

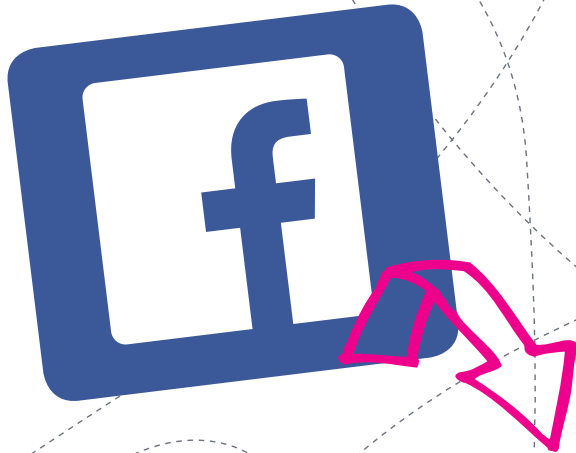
Offre valable
jusqu'au 27.02.2015



100 COMBINAISONS DE COULEURS POSSIBLES !

Jordenen
L'ÉMOTION PAR L'OBJET

Retrouvez la fédération sur Facebook et Twitter !



Pour les connaître les actus nationales de la fédération, du mouvement sportif dans son ensemble et de nos partenaires.

[/UFOLEPNationale](https://www.facebook.com/UFOLEPNationale)



Pour suivre en direct les événements fédéraux (salons, remises de prix, colloques) et rester en veille sur l'information sportive.

[@UFOLEP](https://twitter.com/UFOLEP)
[#UFOLEP](https://twitter.com/UFOLEP)

Découvrez la charte des bons usages des réseaux sociaux éditée par la Ligue de l'enseignement

La ligue de l'enseignement vient de publier un mémo sur les bons usages des réseaux sociaux.

Vous pourrez y trouver des bonnes pratiques pour vous aider à construire votre communication sur les réseaux tels que Facebook ou Twitter.

Téléchargez ce guide [ici](#)



PARTENARIATS AU 31 JANVIER 2015

COMMUNICATION

Actualités partenariats

Classiquement, les réunions de bilan des partenariats ont eu lieu lors du dernier trimestre 2014 pour évoquer la saison sportive passée et envisager la suivante. De manière générale, les partenariats noués, essentiellement de type équipementiers avec dotation matérielle pour soutenir les activités sportives, sont plutôt bien acceptés par le réseau et les comités organisateurs de manifestations nationales qui se rendent compte de l'intérêt immédiat de ces conventions de partenariat. Ces partenariats axés hier essentiellement sur l'activité sportive tendent aujourd'hui à s'associer aux projets sociétaux de la fédération en direction de publics cibles. **Un certain nombre de partenariats sont encore en cours de négociation**, ils sont mentionnés ainsi dans ce document. Pour rappel une mention dans le cahier des charges Vie sportive spécifique à l'organisation des nationaux fait état des partenariats et des règles de fonctionnement en interne : « *Lors de manifestations nationales, le partenaire national est prioritaire au partenaire local, si concurrence manifeste il y a. Le comité organisateur s'engage à respecter les engagements de l'UFOLEP nationale vis-à-vis du partenaire national dont l'action est au profit du réseau national. En cas de non-respect, l'UFOLEP nationale se réserve le droit de ne pas verser l'aide financière figurant au cahier des charges de la manifestation.* »

Petit tour d'horizon !

PARTENARIATS CONCERNANT LES ACTIVITES CYCLISTES

VACANCES POUR TOUS, une convention de partenariat est en cours de formalisation autour de trois axes de travail tels que les activités cyclistes, l'évènement Playa Tour et les séjours en direction des publics séniors. Un affichage commun est prévu sur le Salon des Séniors les 9-12 avril 2015 à la Porte de Versailles. Vacances pour tous animera à cette occasion un jeu concours récompensé par des séjours comme ce qui est déjà proposé sur les compétitions nationales activités cyclistes. www.vacances-pour-tous.org/



Les **STAGES DU SOLEIL** proposent des séjours de vacances sportives en particulier autour des activités cyclistes. Ils offrent sept stages individuels d'entraînement prévus à leur calendrier 2015. Ces stages seront attribués aux vainqueurs des différentes catégories lors du Trophée. www.stagesdusoleil-ufolep06.org



L'Hôtel-Restaurant «**LES TERRASSES DU LAC**» propose des séjours sportifs en particulier autour des activités cyclistes et s'engage à offrir un séjour de huit jours dans son complexe en demi-pension pour deux personnes. Ce lot sera attribué par tirage au sort, lors de la finale du Trophée National des BRS. www.naussac.com

PARTENARIATS AU 31 JANVIER 2015

COMMUNICATION



L'imprimerie **BRIAND (GAMBETTA)** a pour vocation l'impression sur tous supports. Elle participe financièrement au fonctionnement des différentes compétitions activités cyclistes. www.dossard.com



La société **AVANIS - ALLTRICKS** commercialise des produits (pièces détachées, accessoires) de la marque ALLTRICKS à destination des activités cyclistes. Alltricks, société spécialiste de la vente de matériel cycliste sur internet et partenaire des activités cyclistes à l'UFOLEP offre une remise de 5% sur son catalogue web (hors promo) pour toutes les associations UFOLEP. www.alltricks.fr



LE GROUPE OUTDOOR fabrique et commercialise un magazine national d'information sportive spécialisé dans les activités cyclistes « TOP VELO » et « VTT MAG ». Il offrira des abonnements gratuits sur le challenge des BRS et assurera des suivis (reportages et rédactionnels) sur certaines épreuves du Trophée National BRS dans le magazine « TOP VELO ». www.topvelo.fr/



La société **BJS DISTRIBUTION**, fabrique et commercialise des vêtements sportifs et notamment des maillots **cyclistes**. Elle s'engage à fournir 75 maillots cyclistes pour les vainqueurs de chaque épreuve des championnats nationaux UFOLEP (VTT, cyclocross, bike trial, cycloport sur route individuel et contre la montre individuel et par équipes) pour la saison 2014-2015 et un jeu de 16 polos siglés aux logos UFOLEP et BJS DISTRIBUTION pour équiper les membres de la commission nationale sportive activités cyclistes. www.bjsdistribution-cycling.com



Sport Tour (anciennement agence VTL) propose des séjours touristiques et sportifs et plus particulièrement autour des activités cyclistes. Elle fournit 4 stages dits "LES STAGES CATALANS" pour chacun des trois nationaux de cyclisme UFOLEP (national route cyclo-sport, national cyclo-cross et national VTT) soit 12 séjours au total. www.jeanrobertlalo.com

PARTENARIATS CONCERNANT LES ACTIVITES GYMNIQUES

La société **AGIVA/JUSTOGYM** a pour vocation de fabriquer et de commercialiser des vêtements de gymnastique. Elle verse entre autre une soultte financière pour aider à l'organisation des compétitions nationales en Gymnastique artistique et une dotation vestimentaire pour les officiels et les membres de la CNS Gymnastique artistique. <http://www.justogym.com>



GYMNOVA et NOUANSPO ont pour objet la commercialisation de matériel de gymnastique. Les sociétés s'engagent à fournir les plateaux nécessaires au bon déroulement de la finale nationale de Gymnastique ; GYMNOVA se positionnant en plus, chaque saison et dans la mesure de ses possibilités, sur l'une des demi-finales en fournissant un plateau mixte. <http://www.gymnova.com> <http://www.nouansport.com>



MAX CREATRICE (en cours de négociation), est une société qui accompagne l'activité GRS UFOLEP en particulier sur la compétition nationale équipe et qui propose tous les accessoires nécessaires à la pratique de la Gymnastique Rythmique, des justaucorps aux demi-pointes en passant par le sur mesure. <http://maxe-creatrice.com>



PARTENARIATS AU 31 JANVIER 2015

COMMUNICATION

COPHIL INTERNATIONAL-ARTILIGNE (en cours de négociation), est une société qui accompagne l'activité GRS UFOLEP en particulier sur la compétition nationale équipe, et propose les produits de marque Chacott, Sasaki et Venturelli. www.artiligne.fr



EQUIPEMENTIERS MULTISPORTS

La **société MARIANNI** fabrique et commercialise des chaussures et des sacs. Elle s'engage à être partenaire privilégié de l'Assemblée Générale UFOLEP 2015 et soutient par des dotations matérielles les actions sport-séniors UFOLEP. Le site www.fitcolours.fr est dédié aux produits dérivés chaussures et sacs UFOLEP



La **société DAUPHIN** a pour vocation de fabriquer et de commercialiser des articles dédiés à la pratique du tennis de table. Elle fournit à l'UFOLEP Nationale une dotation en matériel pour le fonctionnement des différentes compétitions nationales de tennis de table. A ces occasions, la société DAUPHIN tiendra un stand avec opérations marketing et possibilité pour les clubs de signer des contrats de partenariat. www.dauphintt.com



La **société CASALSPORT** a pour vocation la vente d'articles de sport par correspondance. La société est spécialiste des collectivités et des associations sportives. Elle propose des remises sur les commandes réalisées par le réseau ou l'échelon national et en particulier sur l'ensemble des kits Ecole de sport, Jeux collectifs et d'expression et Sport de Nature UFOLEP. Boutique en ligne à disposition de l'UFOLEP : www.casalsport.com/ufolep



DECAPRO fournit depuis plus de 10 ans les clubs, associations sportives, les écoles et les collectivités françaises en matériel et équipement sportifs. Filiale du réseau Oxyane dont l'enseigne principale est Décathlon, Decapro est le distributeur exclusif des innovations et des marques Décathlon pour les professionnels. DECAPRO s'associe à l'UFOLEP sur le projet des Nouvelles Activités Périscolaires (Kits NAP), l'évènement PLAYA TOUR, proposera un stand lors de l'assemblée générale et propose tout au long de la

PARTENARIATS AU 31 JANVIER 2015

COMMUNICATION

saison 10% de remise commerciale sur l'ensemble de son catalogue, hors cycles, grâce au code "UFOLEP".
www.decathlonpro.fr



PARTENARIATS CONCERNANT L'ACTIVITE MARCHE NORDIQUE

Marche Nordique Magazine (en cours de négociation), fait partie de la régie publicitaire Mieuxencorps SARL qui a pour vocation de promouvoir l'activité marche nordique. Cette publication s'associe aux évènements marche nordique proposés par l'UFOLEP par un suivi rédactionnel.



La société **GTECH-GUIDETTI** a pour vocation de fabriquer et de commercialiser des équipements et accessoires de marche nordique. La société soutient l'activité marche nordique de l'UFOLEP via des dotations matérielles et une tarification préférentielle : kits comités et associations, remise pour les licenciés, aide à la création de parcours « marche nordique »...



PARTENARIATS CONCERNANT LES ACTIVITES MECANIKES MOTO & AUTO

La société **CONRAD** est le leader européen de la vente de matériel électronique, Conrad propose plus de 200 000 références de qualité professionnelle accessibles à tous et livrables en 24h. Le plus large choix de produits techniques à la pointe de l'innovation, et toujours plus de services pensés pour simplifier le quotidien. CONRAD s'associe à l'UFOLEP en particulier sur les kits sonomètre. www.conrad.fr



La société **24 MX** (en cours de négociation), fabrique et commercialise de l'équipement ainsi que de la pièce détachée pour motocross et enduro. Elle s'associe à l'UFOLEP pour accompagner la pratique de la moto toutes disciplines confondues et plus particulièrement s'engage sur le Super Trophée de France. Elle propose ainsi de la gadgeterie et de la signalétique en direction des associations inscrites au calendrier sport méca. www.24mx.fr

COMMUNICATION



La société **ENDURO MAG** (en cours de négociation), fabrique et commercialise un magazine national d'information sportive spécialisé dans les activités mécaniques moto. ENDURO MAG s'associe à l'UFOLEP via sa régie publicitaire et propose aux associations UFOLEP un suivi rédactionnel, des abonnements gratuits, de la gadgeterie et de la signalétique sur les épreuves UFOLEP. www.enduromag.fr

ENDURO

MAGAZINE

ITSchronos, propose du matériel de chronométrage (Chronolec et TAGHeuer) et plus particulièrement autour des activités cyclistes. ITS Chrono est aussi et déjà le fournisseur de Club Motocross UFOLEP ainsi que de nombreux Club Kart Cross UFOLEP. <http://itschrono.com>



*DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
des Solutions de chronométrage Chronolec*

*DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
TAG Heuer Professional Timing France*

Société de chronométrage Internationale FIM & FIA

PARTENARIATS CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La société **ECOCUP DISTRIBUTION** permet aux comités ou associations UFOLEP de bénéficier de tarifs avantageux pour les commandes de gobelets consignables. Ecocup s'associe pour 2015 sur l'opération les Trophées génération développement durable UFOLEP. www.ecocup.fr



PARTENARIATS CONCERNANT LA GADGETTERIE ET LA SIGNALÉTIQUE

La société **JORDENEN** met à disposition du réseau une boutique en ligne pour promouvoir une gadgeterie marquée aux couleurs de l'UFOLEP. <http://www.jordenen.fr>

L'ATELIER LE MEE fabrique et commercialise les kits signalétiques aux couleurs de l'UFOLEP. www.eurodrapeau.com

PARTENARIATS AU 31 JANVIER 2015

COMMUNICATION



AUTRES PARTENARIATS

DAILYMOTION est un site web proposant un service d'hébergement, de partage et de visionnage de vidéo en ligne. Dans le cadre du partenariat UFOLEP-Dailymotion, l'UFOLEP bénéficie d'un compte professionnel dédié soumis à la publicité afin de rentabiliser l'hébergement et la maintenance des sites UFOWEB. <http://www.dailymotion.com/fr>

Le **THINK TANK SPORT ET CITOYENNETE** a pour ambition l'étude et la promotion des valeurs fondamentales du sport afin de les mettre au service de la société. L'objectif principal de l'association est alors de convaincre les décideurs (aussi bien les personnalités politiques que les entreprises privées et les institutions publiques, les réseaux d'influences ainsi qu'un maximum de citoyens) de l'utilité des valeurs du sport et de leurs impacts positifs sur la société. Elle est un lieu de réflexion et de mise en réseau auprès des pouvoirs publics, du secteur privé et du milieu associatif. www.sportetsociete.com



La **fondation DESCARTES** (en cours de négociation) est maître d'œuvre de la conférence internationale en sociologie du sport et du cinquantenaire de l'ISSA et s'associe à l'UFOLEP sur l'évènement Université européenne du sport. www.parisdescartes.fr

Pour plus d'informations sur le contenu des conventions de partenariats : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales:

- Aude : Evelyne SALLES – Délégée départementale ufolep@lique11.org

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

L'UFOLEP primée par les trophées FEMIX'SPORTS pour son plan fédéral de féminisation.

Vendredi 23 janvier 2015, l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) a reçu, dans le cadre des trophées FEMIX'SPORTS, le prix des fédérations investies dans le développement du sport féminin pour son plan fédéral de féminisation.

Depuis 10 ans l'UFOLEP s'est engagée dans une stratégie de féminisation fédérale et récolte aujourd'hui les fruits de son travail.

Sur la saison sportive 2013, la fédération comptait 178 360 licenciées féminines sur un total de 364 000 licenciés soit **49%** de nos effectifs, rapprochant notre fédération d'une parité quasi parfaite. Pour les professionnels du réseau, on constate également une forte évolution positive. Sur la centaine de cadres fédéraux, directeurs départementaux et régionaux, **34%** sont des femmes. Elles représentaient seulement 4% il y a 20 ans.

Les instances dirigeantes de l'UFOLEP se sont également féminisées avec une direction technique nationale composée de 8 cadres fédéraux dont 4 sont des femmes. A l'échelon départemental, le mouvement est en marche car il y a maintenant 17 femmes présidentes de comités départementaux. Toutefois, les efforts sont à poursuivre, les femmes représentent 361 personnes sur 1223 bénévoles membres de comités, soit 30% des effectifs.

La politique volontariste de l'UFOLEP a permis de fortement développer la féminisation de la fédération. Des actions orientées vers la pratique féminine dans les ZUS ou encore la qualification du réseau avec des formations spécifiques permettront à l'UFOLEP de faire encore mieux dans les années à venir.

-- *Qu'est-ce que l'UFOLEP* --

L'UFOLEP, fédération multisports de la Ligue de l'enseignement, organise des activités physiques et sportives dans une dimension éducative et sociale renforcée.

Elle favorise l'accès de toutes les personnes à des pratiques sportives adaptées avec comme objectifs : le bien être, la santé, l'éducation citoyenne et la formation tout au long de la vie.

Pour ce faire, l'UFOLEP s'appuie sur un réseau de 101 comités départementaux / 23 comités régionaux et 8 200 associations affiliées qui accueillent plus de 364 000 licenciés.

Site internet : www.ufolep.org



Les lauréats 2015 du prix des fédérations investies dans le développement du sport féminin FFT, FFME, UFOLEP représentée par Annie KREMPF membre du bureau national, en présence de Christine KELLY (CSA) et de Pascale BOISTARD (Secrétaire d'Etat en charge des Droits des Femmes).

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PROGRAMMATION 2015

JURYS NATIONAUX CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Les dates des jurys pléniers CQP ALS, organisés au siège de l'UFOLEP nationale, pour l'année 2015 seront :

- Jeudi 19 mars 2015
- Jeudi 7 mai 2015
- Jeudi 16 juillet 2015
- Jeudi 15 octobre 2015

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

Nous vous communiquons la dernière mise à jour du tableau de synthèse des 19 modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2015).

<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FCF - Plan de formation 2015 - 4-30 Jan 2015.doc>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou pré-inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
3	animateur seniors (vieillesse pathologique) Formation sur 3 cycles http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillesseptho.html	animateurs seniors des comités (8 mini / 25 maxi)	Reporté 3 et 4 février 2015	Paris	300 €	27/03/2015
			5, 6 et 7 mai 2015	Paris	350 €	
			Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	
3	Formation à l'accompagnement VAE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformationaccompagnementvae.html	Toute personne chargée au sein des comités d'accompagner les candidats à la VAE - (8 mini / 20 maxi)	25 et 26 février 2015	Paris	300 €	13/02/2015
5	Sport - Santé : promotion et prévention http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcspportsantepromotionprevention.html	Élus et professionnels des comités (12 mini / 25 maxi)	10 mars 2015	Paris	150 €	25/02/2015
6	Le CQP ALS http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfclecqpals.html	Responsables formation des CQP ALS des comités - (8 mini / 35 maxi)	17 et 18 mars 2015 (1,5 jours)	Paris	-	04/03/2015
7	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et professionnels des comités (8 mini / 20 maxi)	23 et 24 mars 2015 Ou 14 et 15 octobre 2015	Paris	300 €	11/03/2015
8	Stratégie de communication numérique http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcstrategiecomnumerique.html	Tout public (8 mini / 20 maxi)	30 mars 2015	Paris	150 €	18/03/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
9	Animateur / Référent / Chargé de mission "Petite enfance" http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurpetiteenfance.html	Animateurs, référents, chargé de mission "Petite enfance" <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	Mai 2015 (2 jours)	À déterminer	300 €	27/03/2015
10	Le logiciel AFFILIGUE + Web AFFILIGUE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielaffiligue.html	Personnes en charge d'Affiligue au sein des comités <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	Mai 2015 (1 jour)	Paris	150 €	27/03/2015
11	Sport Senior - Projet de développement territorial http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseniorprojetdeveloppementterritorial.html	Dirigeants élus et professionnels des comités <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	Mai / Juin 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
12	Formulaire en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformulaireenligne.html	Responsables de sites des comités et CNS <i>(3 mini / 6 maxi)</i>	8 juin 2015 (½ journée)	Web conférence	-	27/03/2015
13	Initiation à la PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcinitiationpao.html	Responsables de sites des comités et CNS <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	9 juin 2015	Paris	150 €	27/03/2015
14	UFOWEB (niveau 1 / niveau 2) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoweb.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	Niveau 1 : 11 juin 2015 Niveau 2 : 12 juin 2015 Ou Octobre 2015	Paris	150 €	27/03/2015
15	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques des comités UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecificesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	2ème trimestre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
16	Découvrir et maîtriser le contexte politique sportif http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdecouvrirmaîtrisercontextepolitiquesportifs.html	Élus et cadres UFOLEP (6 mini / 20 maxi)	15 septembre 2015 Et 17 novembre 2015	Paris	300 €	27/03/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
17	Mise en place d'une stratégie événementielle au sein des territoires http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfstrategieevenementiellesurlesterritoires.html	Personnes en charge des événements territoriaux (8 mini / 20 maxi)	Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.folep.org/formulaire/fcfrecyclagemoniteursecourisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMP5/PAE3/PICFPSC (8 mini / 28 maxi)	Octobre et Novembre 2015 (3 dates -1 jour)	Toulouse - Paris - Salbris	150 €	27/03/2015
19	Les nouvelles activités péri scolaires http://www.tech.folep.org/formulaire/fcnouvellesactivitesperiscolaires.html	Référents ou chargés de mission de la mise en œuvre des NAP au sein des comités - (8 mini / 20 maxi)	Novembre / Décembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
20	Développement des activités sportives pour les personnes en situation de handicap http://www.tech.folep.org/formulaire/fcactivitesportivespersonnesensituationdehandicap.html	Élus et professionnels des comités (12 mini / 20 maxi)	3-4/12 ou 7-8/12 ou 11-12/12 ou 14-15/12 ou 17-18/12	Paris	300 €	27/03/2015

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 4

FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Objectifs

- Être capable d'accompagner les candidats prétendant à une certification par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience
- Maîtriser la méthode et la procédure VAE

Public

- Toute personne chargée au sein de son comité d'accompagner les candidats à la VAE

Contenu

- Éléments réglementaires - la loi de modernisation sociale
- L'organisation de l'accompagnement
- L'auto formation
- La méthode
- Les procédures
- Les jurys VAE

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- Intervenant extérieur
- Benoît BEAUR : Chargé de mission

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Dates de la Formation – Lien pour inscription en ligne

Les 25 et 26 février 2015 au siège de l'UFOLEP national à Paris

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformationaccompagnementvae.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 3

ANIMATEUR SÉNIORS (vieillesse pathologique)

Objectifs de formation

- Être capable de proposer une offre de pratique adaptée aux séniors souffrant de pathologies à travers la mise en place de parcours de psychomotricité et de gymnastique douce

Public visé

- Animateurs séniors des comités UFOLEP

Éléments de contenus

- Les ateliers psychomoteurs séniors
- La connaissance des publics et des pathologies
- L'environnement médical
- Les acteurs médicaux et para médicaux au sein
- Les EPHAD

Durée	Effectif	Lieu
Session de 7 jours composée de 3 cycles de formation : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} cycle : 2 jours - 2^{ème} cycle : 3 jours - 3^{ème} cycle : 2 jours 	8 minimum / 25 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Bruno LELOUTRE : Psychologue et éducateur sportif
 - Laurence NADAUD : DTN Adjointe en charge du dossier Sénior

Coût du stage

- Cycle n° 1 : 300 € / Cycle n° 2 : 350 € / Cycle n° 3 : 300 €
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

1^{er} cycle : Reporté (3-4 Fev.) 2015 à l'UFOLEP nationale / 2^{ème} cycle : 5-6-7 mai 2015 / 3^{ème} cycle : Sept. 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillessepatho.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 6

LE CQP ALS

Objectifs

- Faire le point sur les évolutions réglementaires et les procédures fédérales
- Mutualisation d'outils (administratifs – pédagogiques)

Public

- Responsables formation des CQP ALS des comités départementaux et régionaux

Contenu

- Évolution des procédures réglementaires (CPNEF) et fédérales
- Les outils administratifs (le guide administratif, le règlement intérieur...)
- Les outils pédagogiques (le livret de formation, les fiches tutorat...)

Durée	Effectif	Lieu
1,5 jours	8 minimum / 35 maximum	Paris

Intervenants

- Charles-Baptiste AGOSTINI : CTS, UFOLEP PACA
- Laurence BRIEN : DTN Adjointe UFOLEP
- Benoît BEAUR : Chargé de mission

Coût du stage

- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Dates de la Formation – Lien pour inscription en ligne

Du 17 mars (14h) au 18 mars (17h) 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflcqals.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 7

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

- Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

- Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

- Plan comptable
- Règlement financier
- Montage des dossiers / budget

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Francis ROBIN-LEROY : Cadre comptable

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 23 et 24 mars 2015 au siège de l'UFOLEP nationale

Ou

Les 14 et 15 octobre 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 5

SPORT – SANTE PROMOTION ET PRÉVENTION

Objectifs de formation

- Être capable de mettre en place le projet de développement Sport Santé : définition, axes, objectifs

Public visé

- Élus et professionnels des comités

Éléments de contenus

- Le projet santé de l'UFOLEP
- La santé : approches sociales, économiques, environnementales
- Les trois grands axes : santé au travail, santé et pratique de loisir, santé et pathologies
- Les organismes de prévention et les réseaux de santé
- Prise en compte d'une pathologie

Durée	Effectif	Lieu
1 jour	12 minimum / 25 maximum	Paris

Intervenants

- Intervenants extérieurs
- Laurence NADAUD : DTN Adjointe en charge du dossier Sport-Santé
- Henriette MANUEL : Élu(e) en charge du Sport-Santé

Coût du stage

- 150 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 10 mars 2015 au siège de l'UFOLEP nationale

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfsportsantepromotionprevention.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 8

STRATEGIE DE COMMUNICATION NUMERIQUE

Objectifs de formation

- Être capable de mettre en place sa stratégie de communication numérique

Public visé

- Tout public

Éléments de contenus

- Dématérialisation
- Plan de communication numérique (métiers, usages)
- Supports (web, applications, tablettes, smartphones)
- L'e-réputation (réseau sociaux, partenaires, référencement)
- Le cadre juridique (CNIL, INPI...)

Durée	Effectif minimum et maximum	Lieu
1 jour	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Intervenant extérieur
 - Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe en charge de la Communication

Coût du stage

- 150 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 30 mars 2015 au siège de l'UFOLEP nationale

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfstrategiecomnumerique.html>

FORMER LES ACTEURS DES TEMPS PERISCOLAIRES

Stage Ligue de l'enseignement - février 2015 - PARIS

1^{ER} JOUR : 17 février 2015	2^{ème} JOUR : 18 février 2015	3^{ème} JOUR : 19 février 2015
<p><i>Début de la formation à 10h précises</i></p> <p>1 – Accueil des participants - Ouverture et Présentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage : objectifs et contenu, • Stagiaires et formateurs, • Recueil des attentes des participants <p>2 – Le cadre des accueils périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspects réglementaires et d'organisation administrative <p>3 – Connaissance du public enfant accueilli</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rythmes de vie (rappels sur données chronobiologiques) • Besoins de l'enfant sur temps périscolaires et moyens à mettre en oeuvre pour répondre à ces besoins • Organisation pratique des différents temps d'accueil : matin – midi – soir • Aspects spécifiques liés à l'accueil des enfants de 2 à 5 ans • Typologie des différents TAP-NAP 	<p>4 – Fonctions des agents et animateurs encadrant les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différentes fonctions en directions des enfants et autres acteurs • La fonction éducative et ses conditions d'exercice. <p>5 - Communauté éducative – différents acteurs – différents partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les partenaires (responsables – parents – enseignants). • Les règles – règlements – charte <p>6 - La coordination d'une équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe : conditions nécessaires au bon fonctionnement. • Le management, le pilotage d'une équipe <p>7 – Les parcours éducatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un classeur de différents parcours éducatifs 	<p>8 – Stratégie et enjeux des actions d'accompagnement des structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de fonctionnement et d'organisation • Formation des différents acteurs • Accompagnement à la mise en place de projets • Analyse des besoins au regard des identités professionnelles et des situations rencontrées • Principes de tarification des actions d'accompagnement <p>9 – Réponses aux dernières attentes des participants</p> <p>10 - Bilan final de la formation.</p> <p style="text-align: right;"><i>Fin de la formation à 16h</i></p>

PLAN DE FORMATION 2015 - LIGUE / FEDERATIONS

**Bulletin d'inscription
(1 fiche par participant)**

La Fédération/L'union régionale _____

Autre _____

autorise l'inscription de :

Mlle Mme M.

NOM _____

Prénom _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Fonction _____

au module de formation :
EDUC5 - FORMER LES ACTEURS DES TEMPS PERISCOLAIRES
Du mardi 17 février 2015 au jeudi 19 février 2015
Au CISP Maurice RAVEL
6, avenue Maurice Ravel
75012 Paris

Le stage débutera à 10h00 (accueil à 9h30) et s'achèvera à 16h00

Prise en charge financière :

Les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge. Chaque stagiaire devra néanmoins faire l'avance des frais annexes (repas, hébergement, transport). Vous pourrez ensuite obtenir le remboursement de ces frais sur votre propre plan de formation en s'adressant directement au correspondant régional Uniformation. L'Infrep agence de Paris adressera une attestation de formation au stagiaire. Les attestations d'inscription seront transmises dans un délai de deux mois à l'issue de la formation.

Repas :

Les déjeuners seront pris en commun sur place. Les dîners sont libres.

Hébergement :

Vous devrez effectuer la réservation de votre hébergement.

J'ai pris connaissance du règlement de la formation et en accepte les termes.

Signature :

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BF 1 A – Activité Physique d'Entretien
Les 14-15 et 21-22 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	APE – BF 1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 14-15 et 21-22 mars 2015 à Raismes (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir 17 ans (et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme)  Avoir validé une Période probatoire de 20 h
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique <input type="checkbox"/> <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de Formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Thérèse LE GOFF
Formateurs	BASAMELLI Carole - DENIS Joelle - LEGOFF Therese
Coût par stagiaire	50,00 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 20  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>2 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopies de la licence 2014-2015 et du livret de formation

**Sports Méca. Auto – Stage Technique
Pointage électronique (auto – kart)
Le 1^{er} mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Méca. Auto – stage technique : pointage électronique						
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le dimanche 1 ^{er} mars 2015 à Salbris CRJS – 100 Avenue de Belleville – 41000 SALBRIS						
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>Saison 2014/2015</i>)  Pratiquer le pointage manuel et électronique 						
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Échange des pratiques  Utilisation du logiciel Chronelc, version V1, V2, V3 						
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Ordinateur portable et décodeur  Clef USB 						
Responsable administratif	Patrick FEUILLERAT						
Responsable formation	Patrick FEUILLERAT						
Formateurs	Jean-Marie PINEAU – Daniel HEAULME – Lydia BERTRAND – Fabrice ROBERT						
Coût par stagiaire	20 €						
Renseignements et inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale ou de votre responsable trophée qui transmettra à :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;">  Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 </td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">  patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax </td> <td style="vertical-align: top;"> esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74 </td> <td></td> </tr> </table> <p>Date limite d'inscription : <u>18 février 2015</u></p>	 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07		 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74	
 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07						
 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74						

FICHE D'INSCRIPTION - STAGE TECHNIQUE AUTO
« POINTAGE ÉLECTRONIQUE (Auto - Kart) »
LE 1^{ER} MARS 2015 À SALBRIS (41)

COUPON RÉPONSE
À RETOURNER AVANT LE 18 FÉVRIER 2015 :

FEUILLERAT Patrick (CNS Auto)

21 rue de Branlac

33170 GRADIGNAN


 : patrick.feullerat@sfr.fr

Tél. : 05 56 89 54 00

UFOLEP Pôle Formation

3, rue Récamier

75341 PARIS CEDEX 7

 : esyritis.lalique@ufolep-usep.fr

Fax : 01 43 58 97 74

Comité UFOLEP :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence (2014/2015) :

N° de portable :

E-mail :

Souhaite participer au stage T « Pointage électronique »

Signature du Délégué
Tampon de la Délégation UFOLEP

**Sports Méca. Auto – Stage Technique
Recyclage Directeur de course (auto – kart)
Le 28 février 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Méca. Auto – stage technique : Recyclage Directeur de course						
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le samedi 28 février 2015 à Salbris CRJS – 100 Avenue de Belleville – 41000 SALBRIS						
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>Saison 2014/2015</i>)  Être directeur de course certifié liste ministérielle ou FFSA 						
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Étude des RTS de la fédération  Rôle et implication du directeur de course dans les formations, dans les agréments de terrain 						
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Ordinateur portable  Clef USB 						
Responsable administratif	Patrick FEUILLERAT						
Responsable formation	Patrick FEUILLERAT						
Formateurs	Jean-Marie PINEAU – Daniel HEAULME – Lydia BERTRAND –						
Coût par stagiaire	20 €						
Renseignements et inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale ou de votre responsable trophée qui transmettra à :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;">  Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 </td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">  patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax </td> <td style="vertical-align: top;"> esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74 </td> <td></td> </tr> </table> <p>Date limite d'inscription : <u>18 février 2015</u></p>	 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07		 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74	
 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07						
 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74						

FICHE D'INSCRIPTION - STAGE TECHNIQUE AUTO
« RECYCLAGE DIRECTEUR DE COURSE (Auto - Kart) »
LE 28 FÉVRIER 2015 À SALBRIS (41)

COUPON RÉPONSE
À RETOURNER AVANT LE 18 FÉVRIER 2015 :

FEUILLERAT Patrick (CNS Auto)

21 rue de Branlac

33170 GRADIGNAN


 : patrick.feullerat@sfr.fr

Tél. : 05 56 89 54 00

UFOLEP Pôle Formation

3, rue Récamier

75341 PARIS CEDEX 7

 : esyritis.lalique@ufolep-usep.fr

Fax : 01 43 58 97 74

Comité UFOLEP :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence (2014/2015) :

N° de portable :

E-mail :

Souhaite participer au stage T « Recyclage directeur de course »

Signature du Délégué
Tampon de la Délégation UFOLEP

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 21 et 28 mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Samedis 21 et 28 mars 2015 à Ablain St-Nazaire (62)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir 18 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur marche nordique ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. Et être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale et la région
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ UCC A.S.1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UCC A.S.1-A-4.2 : Législation ✚ UCC A.S.1-A-4.3 : Sécurité de la pratique ✚ UCC A.S.1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Tenue de sport
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Céline CANDELIER
Formateurs	Céline CANDELIER
Coût par stagiaire	30 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p>☎ 03 21 72 67 24 ✉ crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : 11 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF1 A spécifique - Sports Mécaniques Moto

Les 7-8 février et 1^{er} mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 7-8 février à Liévin (62) et le 1 ^{er} mars 2015 à Fontaine-Les-C. (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 17 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir son Tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale  Être capable de proposer des ateliers éducatifs
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  UC AS 1-A-4.1 : Technique et Pédagogie  UC AS 1-A-4.2 : Législation  UC AS 1-A-4.3 : Sécurité et Pratique  UC AS 1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive et moto
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Jean-Claude SABLE
Formateur (s)	Michel COEUGNIET – Thérèse LE GOFF – Jean-Claude SABLE
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Flandres-Artois Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>30 janvier 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat













BF10 spécifique – Tir à l'arc Le 21 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir à l'arc – BF 1 O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 21 mars 2015 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) – Avoir 18 ans  Avoir validé la Période probatoire de 20 h  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Devenir Officiel 1^{er} degré en Tir à l'arc  Être capable de gérer un concours, connaître les règles de sécurité et les règlements
Contenus de formation	<p><u>Durée : 8 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none">  <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue de sport
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Alain GAUDEFROY
Formateurs	Jean-Luc CAILTEUX
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>13 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA »)  photocopie de la licence 2014-2015

TRONC COMMUN (BF 1)
Le 11 avril 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le samedi 11 avril 2015 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014-2015) -  Avoir réalisé la période probatoire de 20h au sein de son association
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Place de la Fédération dans le mouvement sportif  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateur	Charles-Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>23 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015













TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	14 mars 2015 (Tomblaine - Maison des sports régionales - 13 Rue Jean Moulin)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'animer, de gérer, un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de formation
Responsable administratif	SAINT REMY Nicolas
Responsable formation	SAINT REMY Nicolas
Formateurs	SAINT REMY Nicolas - THOMASSIN Julie
Coût par stagiaire	0 € (Repas tiré du sac)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP 54 49, Rue Isabey 54000 NANCY</p> <p>☎ 03.83.92.56.24</p> <p>✉ nicolas.saintremy@hotmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : samedi 7 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ photocopie de la licence 2014/2015 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 19 avril 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le dimanche 19 avril 2015 à Montdidier (60) (<i>Chemin des Catiches</i>)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Olivier VIVIES
Responsable formation	Olivier VIVIES
Formateurs	Olivier VIVIES
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Picardie 51 rue de Sully 80000 AMIENS</p> <p> 03.22.52.49.16 / 06.88.68.14.57</p> <p> ufolep.usep.picardie@free.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : <u>7 avril 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Picardie</i> », qui transmet le dossier) et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014/2015

TRONC COMMUN (pour BF2)
Le 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF2)
Date et lieu du stage	14 mars 2015 (Tomblaine - Maison des sports régionales - 13 Rue Jean Moulin) (54)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'animer, de gérer, un projet d'animation dans l'AS, le département ou la région ✚ Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de formation
Responsable administratif	SAINT REMY Nicolas
Responsable formation	SAINT REMY Nicolas
Formateurs	SAINT REMY Nicolas - THOMASSIN Julie
Coût par stagiaire	0 € (Repas tiré du sac)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP 54 49, Rue Isabey 54000 NANCY</p> <p>☎ 03.83.92.56.24</p> <p>✉ nicolas.saintremy@hotmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : samedi 7 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ photocopie de la licence 2014/2015 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

RÈGLEMENT TYPE DES ÉPREUVES CYCLISTES SUR LA VOIE PUBLIQUE



1. Préambule

Ce règlement s'applique à toute épreuve, compétition ou manifestation à caractère sportif, se déroulant en tout ou partie sur une voie ouverte à la circulation publique, donnant lieu ou non à classement et (ou) prise de temps, soit en fonction de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée sur une partie quelconque du parcours.

Ces organisations peuvent avoir lieu sur un parcours en boucle ou circuit, de ville à ville, ou par étapes.

Tout organisateur d'une épreuve cycliste sur la voie publique doit avoir présent à l'esprit que la sécurité est prioritaire, aussi bien pour les compétiteurs que pour les spectateurs et l'environnement. Il doit prendre, en conséquence, toutes les mesures nécessaires pour assurer cette sécurité.

Pour cela, il doit en tenir compte dans la conception de son organisation. Organiser une épreuve cycliste est une action sérieuse et responsable où tout doit être étudié, reconnu et déterminé minutieusement, tant sur les détails du parcours que sur les aménagements techniques, du départ jusqu'à l'arrivée.

Les fédérations affinitaires agréés organisent - y compris en aménageant leurs règlements sportifs fédéraux - les championnats départementaux, régionaux et nationaux de leurs sociétés en précisant "championnat départemental, régional ou national de la fédération concernée".

2. Autorisation administrative

2.1 Délais

Toutes les épreuves cyclistes devront être soumises à autorisation de la part des préfetures, quel que soit le nombre de participants. Chaque demande d'autorisation d'organiser devra être déposée, au moins deux mois avant la date d'organisation, dans le cas d'une épreuve se disputant sur un seul département, trois mois avant la date d'organisation dans le cas d'une épreuve traversant plusieurs départements. (Art. 331-10 du Code du Sport).

2.2 Parcours

Un plan détaillé des sites de départ et d'arrivée, ainsi que l'itinéraire précis du parcours emprunté devront être joints aux documents remis en préfecture.

2.3 Nombre de participants

Toutes les compétitions cyclistes devront être soumises à autorisation de la part des organisateurs, quel que soit le nombre de participants. Il est précisé que, sauf dans le cas des épreuves « cyclo-sportives », dont certaines peuvent regrouper plusieurs milliers de participants, ce nombre ne peut pas excéder 200.

2.4 Type de Régime

La circulaire interministérielle NOR : SPOV1311759C du 6 mai 2013 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives définit les régimes selon lesquels peuvent se dérouler les manifestations sportives autorisées.

- strict respect du code de la route
- priorité de passage
- usage privatif

2.5 Signaleurs

La présence, le nombre et le rôle des signaleurs est fonction du régime visé ci-dessus sous lequel l'épreuve a été autorisée par la Préfecture.

Leur emplacement doit être matérialisé sur le descriptif du parcours.

La liste des signaleurs doit être déposée à minima trois semaines avant la manifestation pour recevoir l'agrément du préfet.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Strict respect du code de la route				
Signaleurs Poste Fixe	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	non	non	non	Non
Priorité de Passage				
Signaleurs Poste Fixe	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	NON	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission
Usage privatif				
Signaleurs Poste Fixe	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	NON	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission

2.6 Avis de la fédération délégataire

Conformément à l'article R. 331-9-1 du code du sport, la fédération délégataire rend un avis motivé au regard des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R. 331-7 du décret 2012-312 susvisé.

2.7 Responsable Sécurité

Lors de la demande d'autorisation à la Préfecture, l'organisateur désignera un responsable sécurité. A défaut, l'organisateur se désignera comme responsable sécurité.

3. Signalisation et protection du parcours**3.1 Signalisation**

La signalisation du parcours doit être efficace et très lisible pour tous les participants de l'épreuve. Elle doit désigner la direction à prendre, sans ambiguïté et sans qu'elle génère la moindre hésitation de la part des concurrents et suiveurs. Le fléchage ou le marquage au sol ou aérien sera effectué de façon réglementaire (emploi de peinture blanche interdite) conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 30 octobre 1973 (chapitre VI, article 118-7 : marquage de la chaussée par des tiers). Les marquages seront de couleur jaune et devront avoir disparu soit naturellement, soit par les soins des organisateurs, 24 heures après l'épreuve.

Les différents points stratégiques du parcours pourront également être matérialisés par un affichage par panneaux ou à l'aide d'un drapeau jaune.

3.2 Protection

Pour assurer la protection de passage dans les carrefours où il faut rendre la course prioritaire, il sera mis en place, entre autre, des moyens matériels, barrières de type K2, et des moyens humains, des signaleurs équipés de piquets mobiles (vert - rouge) de type K 10.

La zone d'arrivée sera protégée, de part et d'autre de la chaussée (et sur une distance convenable) par des barrières de protection assemblées, voire des cordages tendus par des piquets.

3.3 Obstacles

L'organisateur doit signaler oralement aux concurrents, avant le départ de la course (lors de l'appel des coureurs), tout obstacle qu'il peut raisonnablement connaître ou prévoir et qui représente un risque réel pour la sécurité des coureurs ou des suiveurs. Ainsi l'organisateur signalera en amont, à une distance suffisante, les rétrécissements soudains de la route en créant un rétrécissement graduel par des moyens adéquats et de couleur voyante.

4. Sécurité des compétiteurs et du public**4.1 Affiliation et assurance**

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement. C'est à dire qu'il doit être titulaire d'une licence en cours de validité, délivrée par sa fédération sportive. Cette licence délivrée par un club implique :

- que le compétiteur ait satisfait à un examen médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, conformément aux dispositions en vigueur;
- que le compétiteur connaisse les garanties contractuelles et optionnelles offertes par l'assurance souscrite en même temps que la demande de licence.

Chaque organisateur doit solliciter une assurance "responsabilité civile" couvrant les risques encourus par les participants et l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

4.2 Port du casque

Le port du casque rigide, homologué en conformité avec les différentes normes officielles de sécurité en vigueur, est obligatoire pour tous les compétiteurs dans toutes les épreuves. Cependant, les épreuves françaises des classes 1 à 4 sont soumises à des dispositions particulières prévues par l'article 1.3.031 des règlements de l'Union Cycliste Internationale (partie organisation générale du sport cycliste).

Structures de secours

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours qu'il souhaite mettre en œuvre. Ce dispositif proposé sera apprécié par les services compétents. Les dispositions relatives à ces moyens de secours sera fonction de l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, importance du public) et de la nature du parcours.

L'organisateur devra prévoir :

- Une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident
- 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Le Tableau, ci-dessous, relatif aux différents moyens de secours pouvant correspondre aux besoins des épreuves cyclistes sur la voie publique précise en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours à mettre en place.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu <i>préciser :</i> Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu <i>préciser :</i> Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

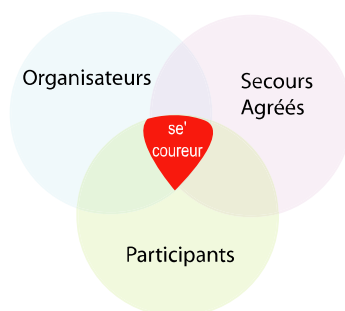
- (1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises
- (2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

Dispositif UFOLEP « Se'Coureurs » :

En complément des obligations de secours qui s'imposent pour les épreuves cyclistes sur la voie publique, l'organisateur peut mettre en place le dispositif fédéral « Se'coureur ».

Le « Se'coureur », est un concurrent d'une épreuve cycliste de masse (cyclotourisme, brevet de randonneur sportif), qui fait le trait d'union entre les participants à la manifestation (le coureur), l'organisateur et le dispositif de secours réglementaire imposé à toute organisation.



ATTENTION : Les « Se'coureurs » ont vocation à compléter le dispositif de secours composé au minimum par les associations agréées par les Préfectures. En aucun ce dispositif pourrait se substituer à ces dernières.

Les « Se'coureurs » s'inscrivent dans le cadre du renforcement des dispositifs de secours prévus dans les Règlements Techniques et Sécurité (RTS).

Pour mettre en place ce dispositif, l'organisateur doit se rapprocher de son comité départemental UFOLEP (cahier des charges, convention, ...).

Formation Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC1)

L'UFOLEP est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation au PSC1. Des sessions de formation sont organisées par les comités départementaux UFOLEP eux-mêmes agréés par les préfetures.

Attention, cet agrément « formation » n'est pas à confondre avec l'agrément « poste de secours ». L'UFOLEP n'est pas agréée pour l'organisation de poste de secours.

Complément :

P.S.C.1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

P.A.P.S. : Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.

Ambulance : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789.

D.P.S. - P.E. : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure est composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

En conséquence le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme si dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.

5. Circulation**5.1 Dans tous les cas**

La circulaire interministérielle du 6 mai 2013 susvisée définit les régimes selon lesquels les manifestations autorisées peuvent se dérouler.

Les organisateurs doivent mettre à l'avant de la course, une voiture "ouvreuse" surmontée d'un panneau signalant le début de la course. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente. Ces véhicules pourront être équipés d'une signalisation sonore.

La voiture ouvreuse circulera plusieurs centaines de mètres à l'avant des coureurs. Ses feux de croisement seront allumés.

Des motocyclistes, spécialement prévus à cet effet, pourront l'accompagner et d'autres pourront assurer la protection des différents groupes de coureurs. Toute intervention d'une association spécialisée dans ce domaine devra faire l'objet d'une convention préalable entre celle-ci et le club organisateur, afin de préciser les rôles de chacun.

Les véhicules (officiels et techniques), prévus pour suivre la manifestation, circuleront avec leurs feux de croisement allumés.

Les véhicules médicalisés et/ou l'ambulance seront placés derrière le groupe le plus important. Une voiture, dite "voiture balai", surmontée d'un panneau signalant la fin de course, suivra le dernier concurrent. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée. Il indique alors au service d'ordre et au public, la fin du passage (ou la fin de l'épreuve).

Les différents véhicules seront reliés entre eux avec l'organisateur et avec le service d'ordre, par une liaison radio, afin de faire face à toutes les éventualités.

5.2 Courses disputées sur un circuit d'une distance inférieure ou égale à 3 kilomètres

Pour ces épreuves, le dispositif d'accompagnement sera réduit (une voiture à l'avant et une à l'arrière). En ce qui concerne les moyens de secours, ces épreuves doivent être en conformité avec le tableau détaillé ci-dessus.

5.3 Courses nocturnes ou semi-nocturnes

Elles doivent obligatoirement se dérouler sur un circuit fermé à toute circulation. L'éclairage (sans zone d'ombre) doit être efficace sur la totalité du parcours.

La durée probable d'utilisation de la voie publique sera mentionnée lors de la demande d'autorisation, en ajoutant à celle-ci un délai minimum de 30 minutes avant et après l'arrivée.

5.4 Epreuves cyclosportives de masse (BRS : Brevet de Randonneur <sportif)

Ces épreuves de masse se déroulent de ville à ville et sont ouvertes à tous, licenciés et non-licenciés. En fonction du nombre de participants, qui peut atteindre plusieurs milliers dans certains cas, le départ

pourra être donné en plusieurs groupes. La durée d'utilisation de la voie publique sera régulée en jouant sur la distance et sur la moyenne horaire minimum imposée à la voiture balai (entre 18 et 22 km/h, selon le profil et la distance). Les participants dépassés par la voiture sont automatiquement mis hors épreuve par retrait du dossard ou de la plaque d'identification.

6. Dispositions concernant les signaleurs

6.1 Statut

Les signaleurs sont des bénévoles majeurs, titulaires du permis de conduire en cours de validité. Il est en effet indispensable d'avoir une bonne connaissance des règles et de la pratique de la circulation routière pour faire utilement respecter une priorité de passage ou signaler aux autres usagers de la route, une épreuve cycliste. Ils ont mission d'informer les autres usagers de la route en fonction du régime sous lequel l'épreuve cycliste a été autorisée, à savoir informer les autres usagers de la route de la priorité de passage accordée à l'épreuve, rappeler le respect du code de la route aux participants en l'absence de priorité de passage accordée.

6.2 Agrément

Il est laissé le soin aux organisateurs de présenter à l'agrément du préfet et sous leur responsabilité, des personnes dont ils se seront assurés qu'elles sont dignes de confiance. Le préfet sera en mesure d'accorder l'agrément au vu de la lettre de présentation datée et signée par les organisateurs, comportant les noms, prénoms, âge, adresse et numéro de permis de conduire des postulants. Les signaleurs à motocyclettes devront être titulaires, à cet égard, du permis correspondant à la catégorie de véhicule conduit (permis A ou le cas échéant, permis B). Le fait de faire figurer les noms de ces personnes sur l'arrêté d'autorisation vaudra agrément.

Les clubs organisateurs auront la possibilité d'établir une liste annuelle de signaleurs potentiels à partir de laquelle ils proposeront des signaleurs pour une épreuve précise. Toutefois, la présentation de la liste des signaleurs doit être effectuée pour chaque épreuve déterminée.

Afin de permettre aux services préfectoraux de prendre l'arrêté d'autorisation dans de bonnes conditions, l'organisateur devra déposer la liste des noms des signaleurs 3 semaines avant la date de l'épreuve.

L'agrément accordé aux signaleurs peut leur être retiré s'il apparaît qu'ils ne se sont pas conformés à l'exercice de la mission qui est la leur.

6.3 Equipement

Les signaleurs doivent être identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331-39 du code du sport (dans sa version issue de l'arrêté du 3 mai 2012). Les signaleurs doivent porter le gilet de haute visibilité, mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route, de couleur jaune. Les fédérations sportives délégataires et les organisateurs des manifestations sportives peuvent notamment faire figurer sur ces gilets la mention « course » clairement visible, accompagnée éventuellement d'une mention relative à leur identification, voire de publicités.

Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces de modèle K10 (un par signaleur). Ces piquets, qui comportent une face rouge et une face verte, permettent donc aux usagers de savoir si la route est libre ou non.

En outre, des barrières de type K2, présignalées, sur laquelle l'indication "course cycliste" sera inscrite, pourront être utilisées, par exemple lorsqu'un signaleur "couvre" un carrefour à plusieurs voies.

Les équipements mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve. Ils seront retirés au plus tard un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la course (voiture balai).

6.4 Rôle

Le rôle du signaleur est déterminé par le régime accordé par la Préfecture.

Dès lors que la priorité de passage est accordée à une course cycliste, les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils peuvent stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire.

Ils ne disposent pas de pouvoirs de police, notamment de pouvoir d'injonction, à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité. Toutefois, le non-respect de leurs indications relatives aux restrictions de circulation imposées pour le passage de la course (et donc le non-respect de la priorité) est

sanctionné par une contravention de la quatrième classe, conformément aux dispositions de l'article R. 411-31 du code de la route (dans sa version issue du décret du 5 mars 2012 susvisé) Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte au plus tôt de tout incident.

Les signaleurs mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de la course.

6.5 Nombre

Le nombre de signaleurs nécessaire au bon déroulement d'une épreuve est proposé par l'organisateur et validé par les services préfectoraux, en liaison avec l'organisateur. L'importance de l'épreuve considérée est jugée, eu égard, notamment au nombre de participants, à la présence d'un public nombreux, à l'encombrement de la voie publique qu'elle engendre, à sa date de déroulement, au lieu où elle se déroule.

Un nombre excessif de signaleurs exigés, de l'ordre de plusieurs dizaines pour un circuit très local, se traduirait effectivement par une mise en place difficile sur le terrain, voire par l'impossibilité matérielle, pour l'organisateur, de présenter ces signaleurs en nombre suffisant.

6.6 Mobilité

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 6 mai 2013 (NOR : SPOV1311759C), dans le cas des épreuves en ligne ou par étapes, les signaleurs pourront être véhiculés d'un point à un autre du parcours, après passage des participants, dans des conditions qui permettent d'assurer sans discontinuité la sécurité sur l'ensemble du parcours. Les signaleurs à pied pourront être remplacés par des signaleurs à moto qui se déplaceront au fur et à mesure de la progression de l'épreuve.

6.7 Cas particulier des courses bénéficiant de l'usage privatif des voies publiques

Ces courses bénéficiant d'une présence importante des forces de l'ordre, il ne devrait être fait appel aux signaleurs que dans des cas particuliers et exceptionnels. En outre, dans ces cas, les signaleurs ne devraient être mis en place que sur les points les moins dangereux de l'épreuve. En ce qui concerne les grandes épreuves telles que le Tour de France, la présence de signaleurs est à proscrire impérativement.

7. Documents ressources :

- Règlement UFOLEP Cycloport :
http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Rglt_nal_Cycloport-CLM_2015-vers.-27-10-014.pdf
- Formulaire de demande d'avis – règles techniques et de sécurité (mise à jour : février 2015) :
<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/R%C3%A8glement-technique-s%C3%A9curit%C3%A9.pdf>

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE PARUTION

REGLEMENTS 2015



Vous trouverez pour cette nouvelle saison, les nouveaux règlements 2015 :

+ Règlement Indoor :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/R%C3%A8glement_INDOOR_2015.pdf

+ Règlement Piste :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/reglement_Piste_2015.pdf

+ Règlement Cross :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/reglements_CROSS_2015.pdf

**BON DE COMMANDE
DE TIMBRES MILLÉSIMÉS
POUR LES PASSEPORTS TECHNIQUES
POURSUITE SUR TERRE & KART CROSS**

ATTENTION !

Depuis trois ans, le passeport technique qui vous est délivré est PERMANENT.

Ce passeport est lié à votre véhicule durant toute la vie de celui-ci.

Chaque année, une vignette pour la saison sportive et une autre pour votre engagement en finale nationale vous seront délivrées.

De nouvelles pages centrales seront envoyées par mail aux responsables de trophées de même que des fiches de suivi de la saison sportive de chaque pilote.

IL EST IMPÉRATIF DE GARDER VOTRE PASSEPORT TECHNIQUE EN FIN DE SAISON. EN CAS DE VENTE DE VOTRE VÉHICULE LE PASSEPORT TECHNIQUE DEVRA ÊTRE TRANSMIS A SON NOUVEAU PROPRIÉTAIRE.

**BON DE COMMANDE
DE TIMBRES MILLÉSIMÉS
POUR LES PASSEPORTS TECHNIQUES
POURSUITE SUR TERRE & KART CROSS**

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRE CAPITALE

Département (ou Région) :

Correspondant (lieu d'expédition) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone : **E-mail (OBLIGATOIRE)**:

A/ Vignette VIOLETTE écriture BLANCHE : qui valide le passeport pour toute manifestation de Sports Mécaniques Auto UFOLEP. Le nombre de passeports est égal au nombre de vignettes annuelles.

Entraînement - Épreuve locale et toute épreuve.

A/ Vignette VIOLETTE écriture BLANCHE			
Kart - Cross	16,00 € x	=	Poursuite sur Terre
			16,00 € x =
Total A			
Nombre de passeports vierges souhaités (Nouveaux Véhicules)			

Montant total du chèque : A =

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COMMANDE À L'ORDRE DE "UFOLEP"

(uniquement chèque du comité départemental ou régional)

**et à envoyer à FEULLERAT Patrick 21 rue de
Branlac - 33170 GRADIGNAN**

B/ Vignette nationale (VERTE écriture BLANCHE) : à ajouter sur le passeport, cette vignette sera fournie par la CNS aux seuls pilotes qualifiés à la finale nationale. **Son coût est de 13 €** (droits d'inscription). Il sera encaissé lors de l'inscription à la finale nationale.

Les quotas pour les finales nationales seront déterminés en fonction des vignettes « violettes écriture blanche » et des classements départementaux ou régionaux fournis aux responsables de l'activité :

Responsable des qualifications « Kart Cross »

Jean Marie PINEAU
2 route de Saint-Sauveur
17540 NUAILLE d'AUNIS

Responsable des qualifications « Poursuite »

Daniel HEAULME
8 allée A Cité des Arbrisseaux
59176 ECAILLON

Date :
Signature :

Cachet Départemental ou Régional

**BULLETIN DE COMMANDE
DE VOTRE VIGNETTE OU
DE VOTRE PASSEPORT TECHNIQUE 2015
TRIAL 4 x 4**

PILOTE

Nom : Prénom :

N° de licence :

Adresse complète :

COPILOTE

Nom : Prénom :

N° de licence :

Adresse complète :

Si votre véhicule dispose déjà d'un passeport technique : N° du passeport technique :

Vous demandez un renouvellement de votre ancien passeport la vignette 2015 seulement

Vous commandez un nouveau passeport pour un nouveau véhicule

Véhicule		Club du pilote		Club du copilote	
Marque	Nom
Type	Adresse
Catégorie
Département d'affiliation du club	
Région de trial d'appartenance du club	

TARIFS 2015

Toutes catégories, par véhicule : 16 €

Le passeport technique est obligatoire pour tout véhicule participant à tout entraînement, compétition (locale, départementale, régionale, nationale)

Championnat National : engagement par véhicule 13 € réglés par les pilotes participant à la finale nationale.

Le règlement est à effectuer **par chèque à l'ordre de l'UFOLEP (un seul chèque pour tous les passeports ou vignettes d'un même club)** et à faire parvenir en même temps que la demande de vignettes ou de passeports à :

Monsieur Jean-Pol DENIS
17 Route Nationale
08160 DOM LE MESNIL

ATTENTION**DATES ET LIEUX DES CERTIFICATIONS ET RECYCLAGES
FFSA 2015**

Vous trouverez ci-joint la programmation 2015 des certifications et recyclages FFSA pour les officiels auto.

✚ **Certifications :**

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Centre	22 février	Niort (79)	Patrick MACHET	kart-cross@cc-parthenay.fr
Rhône Alpes	28 février	Valence (26)	Vincent DEFOSSEZ	vie.associative@fol26.fr
Nord Est	7 mars	Giffaumont (51)	Claude MAGNIEN	claudemagnien@wanadoo.fr
Auvergne	7 mars	Vichy (03)	Jean Claude DAUPHANT	jcdauphant@sfr.fr
Bretagne / Pays de Loire	21 mars	Rennes (35)	Gaëlle ARZUR	arzurgaelle@yahoo.fr

✚ **Recyclages :**

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
PACA	7 février	Aix en Provence (13)	Valérie ALIX	ufolepaca@yahoo.fr
Poitou Charentes	21 février	Tours (37)	Patrick MACHET	kart-cross@cc-parthenay.fr
Rhône Alpes	28 février	Valence (26)	Vincent DEFOSSEZ	vie.associative@fol26.fr
Nord Est	7 mars	Giffaumont (51)	Claude MAGNIEN	claudemagnien@wanadoo.fr
Auvergne	7 mars	Vichy (03)	Jean Claude DAUPHANT	jcdauphant@sfr.fr
Bretagne / Pays de Loire	21 mars	Rennes (35)	Gaëlle ARZUR	arzurgaelle@yahoo.fr

- ✓ **La liste des certifications FFSA (*mise à jour*)**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LISTE-FORMATION-FFSA-2008-A-2014.pdf>

- ✓ **La liste des recyclages FFSA (*mise à jour*)**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/recyclage-FFSA-candidats-2014-2015.pdf>

- ✓ **Le mémento pour les certifications et recyclages FFSA**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/MEMENTO_CERTIFICATION_RECYCLAGE.pdf



IMPORTANT

Vous pouvez télécharger le calendrier des sports mécaniques 2015 sur le site internet :

- **Pour les sports mécaniques auto :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1calendrier-complet-2015.pdf>

- **Pour les sports mécaniques moto :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/calendrier-complet-2015.pdf>

- **Pour le Karting Piste :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/2calendrier-complet-2015.pdf>

Nous allons informer les préfetures que le site sera mis régulièrement à jour. Il vous faudra donc faire parvenir vos modifications éventuelles (changement de date...) à Isabelle MATTHEY (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr)



IMPORTANT

+ **Le Rassemblement National de Badminton** se déroulera les 4 et 5 avril 2015 au Conquet (29).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_organisation_g%C3%A9n%C3%A9rale_bad_2015.pdf

APPEL À PROJETS 2015

Direction du mécénat

SPORT ET SANTE EN MILIEU RURAL

Faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière dans les zones rurales

Date limite de réception des dossiers : **20 FEVRIER 2015**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joint l'appel à projets intitulé "**Sport et santé en milieu rural**".

A travers ce nouvel appel à projets, la [Fondation de France](#) entend soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive régulière et de proximité des personnes qui, en milieu rural, en sont les plus éloignées. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner majoritairement les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge.

Dans une logique « sport santé », il s'agit aussi d'aider les personnes les plus vulnérables de ces territoires à pratiquer une activité physique qui serait bénéfique à la récupération et au maintien de leur santé.

Les projets devront être de taille modeste, démontrer un fort ancrage dans leur environnement local et offrir des solutions concrètes pour dépasser les obstacles à la pratique sportive en milieu rural, en réfléchissant notamment à la mutualisation des moyens (humains, matériels, techniques etc.).

L'appel à projets ne financera ni des projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives, ni des événements ponctuels, ni du sport de compétition, ni le fonctionnement récurrent des structures, par exemple l'activité d'un club sportif pour ses licenciés actuels.

Les projets de sport adapté en établissement médicaux-sociaux sont soumis à des critères spécifiques.

Vous pouvez consulter la plaquette de l'appel à projet ci-dessous.

[Appel à projets](#)

Le dossier de candidature est téléchargeable sur notre [site internet](#).

Compte-tenu de votre domaine d'intervention, cet appel à projets peut vous intéresser ou intéresser des organismes de votre réseau qui interviennent également sur ce champ. N'hésitez pas à le diffuser autour de vous.

N'hésitez pas à contacter notre programme pour tout renseignement complémentaire au 01 44 21 31 90 ou par mail sportsante@fdf.org

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fanny WAGNER,
Responsable du programme Sport Santé

RESULTATS GRS



Vous trouverez en lien hypertexte les résultats du Championnat National GRS individuels qui s'est déroulé les 24 et 25 janvier 2015 à Fontenay le Fleury (78).

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Palmares_National_Fontenay_le_Fleury_Janvier_2015_corrige.pdf

ADMINISTRATIF SUR UNE COMPÉTITION

Afin de faciliter le travail difficile et indispensable du contrôle des licences, voici une fiche récapitulative. Le contrôle des licences est une partie importante de la compétition. Il ne faut pas se contenter de vérifier le numéro de licence. Une procédure complète est à suivre et est détaillée ci-dessous.

Le contrôle de licence

LICENCE N°078_80004568
Licence UFOLEP pratiquant R2

BENNETT, SEBASTIEN **1**

2 Né(e) le 25/01/1982
32 ans - Sexe : H **10**

3 Asso AVANT GARDE DE HOUILLES
N°078311004

4 Cert. Méd. : 10/12/2014
5 Homologuée : 20/01/2015

6 Avec pratique compétitive

7 Licence homologuée pour les activités:
- Non pratiquant (dirigeant, officiel, animateur) : Gymnastique artistique
*Pratiquant : Gymnastique artistique (R2)

8 2014/2015

9 Signature:

Plus d'informations sur www.ufolep.org

1 – Nom du ou de la gymnaste

Ils doivent être identiques à ceux indiqués sur la feuille de match.

2 – La date de naissance

L'année de naissance doit correspondre à la catégorie engagée (voir tableau).

Remarque : les engagements par Internet contrôlent déjà les âges. Il faut par contre vérifier les modifications le jour de la compétition.

3 – Le nom du club

Le gymnaste doit être licencié dans le club pour lequel il matche.

4 – La date de la visite médicale

Obligatoire pour concourir. Si "à fournir" est inscrit, la participation à la compétition est interdite.

5 – La date d'homologation

Pour qu'un gymnaste puisse participer, elle doit être datée de 8 jours avant les phases départementales. Voir règlements.

6 – L'activité

La gymnastique artistique doit être mentionnée (que ce soit pour les gymnastes, les entraîneurs ou les juges).

7 – Le type de licence

Pratiquant : Gymnastique artistique (R2) est obligatoire pour participer en tant que gymnaste aux compétitions. Une licence Non pratiquant (dirigeant, officiel, animateur) ne permet pas de participer en tant que gymnaste à une compétition.

Pour les entraîneurs et/ou juges la licence doit comporter l'appellation Gymnastique Artistique à savoir **Non pratiquant (dirigeant, officiel, animateur) : Gymnastique artistique** ou **Pratiquant : Gymnastique artistique (R2)**.

8 – La saison de prise de licence

La saison est mentionnée (ici 2014-2015).

9 – La signature

Obligatoire pour valider la licence. Licence incomplète = amende.

10 – La photo

Obligatoire pour valider la licence. Elle doit être récente afin de reconnaître le gymnaste. Licence incomplète = amende.

Lors d'un litige, vous pouvez en référer au responsable du contrôle des licences puis au chef de plateau qui prendra la décision.

LES RÈGLEMENTS

Voici quelques extraits de textes tirés de :

Règlements sportifs et financiers 2014-2015 adoptés le 12 juin 2014 – annexé au R.I. UFOLEP.

Article 3 : La licence

La licence est unique. Un adhérent ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP.

Article 6 A : Les conditions

Ne peuvent participer aux finales nationales que les licenciés de l'UFOLEP ayant participé aux phases qualificatives ou membres d'une équipe qualifiée.

Article 6 C - Les délais

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale, et être assuré.

La gymnastique est dans le cas A, ce qui veut dire qu'il faut être licencié 8 jours avant les départementaux pour pouvoir participer aux compétitions de toute la saison.

Article 9 : Le contrôle

Avant chaque rencontre, un officiel doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant, et en vérifier la régularité [...]

En cas de non présentation, il doit :

- vérifier l'identité des intéressés en se faisant présenter une pièce d'identité officielle avec photographie et un certificat médical,
- inscrire sur la feuille de rencontre le nom, le prénom, la date de naissance et préciser la pièce d'identité produite ainsi que la date du certificat médical,
- faire signer l'intéressé en face de ces indications,
- certifier que les indications portées sont exactes et signer lui-même,
- transmettre à la commission organisatrice tous les documents officiels. Celle-ci infligera les amendes correspondantes (cf. Titre VII - Règles financières) et décidera des suites à donner.

Pour les épreuves nationales, les licences et/ou pièces obligatoires manquantes doivent être transmises au responsable de la commission nationale sportive dans les vingt-quatre (24) heures suivant la rencontre, sous peine d'invalidation du résultat sportif.

Un compétiteur ne pouvant présenter ni sa licence, ni une pièce d'identité accompagnée d'un certificat médical, se verra interdire la participation à la rencontre.

Article 24

Tout organisateur d'une manifestation UFOLEP doit obligatoirement assurer un dispositif de secours.

AMENDES**ABSENCE DE LICENCE :**

Adulte : 31 €

Jeune : 16 €

LICENCE INCOMPLÈTE OU IRRÉGULIÈRE :

Adulte : 31 €

Jeune : 16 €

FORFAIT INJUSTIFIÉ :

Sport individuels par équipe : 75 €

Individuels : 55 € (adulte) / 35 € (enfant et jeune)

Officiel (prévu dans les règlements de l'activité) : 55 €

RÉCLAMATION

Versement de 85 €

Les participants ayant fait l'objet d'une amende pour licence manquante, incomplète ou irrégulière, ne pourront bénéficier d'une indemnisation que s'ils ont effectué le versement de l'amende infligée.

En cas de forfait, aucune indemnisation ne pourra être versée au bénéfice de l'équipe ou de l'athlète défaillant. En cas de forfait d'un officiel, c'est-à-dire un juge, (prévu dans les règlements), au-delà de l'amende pour forfait injustifié, l'association ne pourra prétendre à la perception des indemnités de déplacement.

Lettre du réseau national des sports de nature janvier 2015 - n°103



Au sommaire de ce numéro :

Les sports de nature dans la stratégie Europe 2020

- Le point de vue de Bernard Soulage, vice-président de la région Rhône-Alpes aux affaires européennes et internationales
- ENOS, le réseau européen des sports de nature
- Brèves du réseau

Bonne lecture

L'équipe du pôle ressources national Sports de nature

Pôle ressources national des sports de nature

www.sportsdenature.gouv.fr

**QUOTAS PREVISIONNELS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL
(SAISON 2014-2015)
6 ET 7 JUILLET 2015 A CHATEAUROUX (36)**



Ces quotas de participation, calculés sur la base des effectifs de l'année sportive 2013/2014 et transmis à la CNS par l'intermédiaire de la fiche-enquête parue au Cont@ct n° 8 du 15 décembre 2014, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Si la pratique de l'activité pétanque au cours de cette année 2014/2015 le justifie, une réactualisation des quotas peut être acceptée sur demande justifiée des Comités Départementaux le souhaitant.

22 départements ont retourné la fiche enquête. Les quotas ont donc été calculés avec les indications fournies par ces départements. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas répondu à l'enquête ne pourront bénéficier des remboursements légaux (jeunes).

La méthode de calcul est valable pour chacune des 7 catégories, à savoir :

Nbre d'équipes prévues au tableau X Nbre de joueurs déclarés dans la catégorie par le département

Nbre total de joueurs de tous les départements recensés dans la catégorie.

		TASU	TADA	TV	TJ	DF	DM	SM	
	Nombre d'équipes prévues au tableau	96	32	32	16	32	32	X	
2	AISNE	3	0	2	0	1	1		Pour les sextettes mixtes basés sur les équipes 2013/2014
10	AUBE	pas de réponse							
19	CORREZE	5	4	2	1	3	2		
23	CREUSE	10	5	5	3	3	4		
24	DORDOGNE	10	5	5	3	5	5	3	
28	EURE ET LOIR	4	1	1	1	1	1	2	
30	GARD	0	1	0	0	0	0		
33	GIRONDE	0	1	0	0	0	1		
36	INDRE	département organisateur							
42	LOIRE	5	2	5	1	1	1		
44	LOIRE ATLANT.	4	1	2	1	1	1		
45	LOIRET	2	2	2	1	1	1	3	
52	HAUTE MARNE	7	0	1	1	1	2	2	
55	MEUSE	7	0	2	2	2	2		
59	NORD	5	1	1	1	1	1		
61	ORNE	0	2	0	0	1	0		
62	PAS DE CALAIS	9	1	2	2	1	2		
63	PUY DE DOME	2	3	1	0	2	1	1	
85	VENDEE	1	1	0	0	1	0		
87	HAUTE VIENNE	2	5	2	1	1	1		
89	YONNE	1	1	0	0	0	0		
91	ESSONNE	2	1	2	0	0	0	1	
Interdépartemental, Régional ou Interrégional		Quota supplémentaire départemental attribué au vainqueur de chaque catégorie							

TASU = Triplettes Adultes Strictement UFOLEP - **TADA** = Triplettes Adultes Double Appartenance
TJ = Triplettes Jeunes 11/16 ans - **DF** = Doublettes Féminines - **SM** = Sextettes Mixtes
DM = Doublettes Mixtes Adultes (un masculin + une féminine)

(* La catégorie <<triplettes jeunes>> (TJ) a été modifiée : les jeunes peuvent y participer à partir de l'âge de 11 ans. De ce fait, les jeunes qui figurent dans les équipes TJ et/ou SM, doivent obligatoirement être âgé(e)s de 11 à 16 ans, c'est-à-dire être né(e)s entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2003. Aucun sur classement n'est autorisé pour les moins de 13 ans révolus.



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2015

ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Gymnastique – Rassemblement jeunes groupe 1	30 et 31 mai	Brie Comte Robert (77)
Auto – Championnat National Kart Cross	8 et 9 août	Quincey (21)
Auto – Championnat National Poursuite sur Terre	22 et 23 août	Nitry (89)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), des éventuelles modifications pour le calendrier 2015.

LÉGISLATION RÉGLEMENTATION ACTIVITÉS MOTO



Ce tableau contient tous les documents officiels pour les activités moto de l'UFOLEP, documents validés par la CNS.

Il sera complété au fur et à mesure de la production de nouveaux documents ou de leur remplacement.

Il est organisé en plusieurs rubriques :

- L - législation
- R - réglementation
- D - documentation

Vous pouvez télécharger le document recherché

- soit en cliquant sur le lien dans le tableau (plus simple)
- soit en le cherchant dans les rubriques Règlement (L & R) ou Documents (D)

Les documents sont classés dans l'ordre des codes.

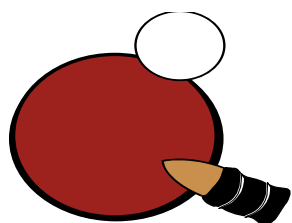
LEGISLATION

LA D'ordre général	<p>LA1 – Responsabilité civile (code civil 1382-1383-1384) et code pénal 121-3, 221-6, 222-19) http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LA1_%E2%80%93Responsabilit%C3%A9_civile_%28code_civil_1382-1383-1384%29_et_code_p%C3%A9nal_121-3,_221-6,_222-19%29-2.pdf</p> <p>LA2 – Obligation d'assurance (code du sport L321-1, 321-2, 321-4, 321-7, 321-8) http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LA2_%E2%80%93Obligation_d%27assurance_%28code_du_sport_L321-1,_321-2,_321-4,_321-7,_321-8%29.pdf</p>
LB Manifestations Homologations	<p>LB1 - Décret du 16 mai 2006 relatif aux concentrations, manifestations et homologations http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB1_-_D%C3%A9cret_du_16_mai_2006_relatif_aux_concentrations_manifestations_et_homologations.pdf</p> <p>LB2 - Arrêté du 7 août 2006 relatif à la constitution des dossiers de déclaration et d'autorisation des manifestations et des homologations de circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB2_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_7_ao%C3%BBt_2006_relatif_%C3%A0_la_constitution_des_dossiers_de_d%C3%A9claration_et_d%27autorisation_des_manifestations_et_des_homologations_de_circuits.pdf</p> <p>LB3 - Arrêté du 27 octobre 2006 relatif aux montants minimum de garanti d'assurance des manifestations http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB3_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_27_octobre_2006_relatif_aux_montants_minimum_de_garanti_d%27assurance_des_manifestations.pdf</p> <p>LB4 - Circulaire ministérielle relative à l'application du décret n°2006-554 du 16 mai 2006 relatif aux concentrations et manifestations http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB4_-_Circulaire_minist%C3%A9rielle_pour_application_du_d%C3%A9cret_n%C2%B02006-554_du_16_mai_2006_concentrations_et_manifestations.pdf</p> <p>LB5 – Code du Sport L312- 2, L322-3- 4 Déclaration d'exploitant d'activités physiques et sportives http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB5_%E2%80%93Code_du_Sport_L312-_2,_L322-3-_4_D%C3%A9claration_d%27exploitant_d%27activit%C3%A9s_physiques_et_sportives_.pdf</p>
LC CASM	<p>LC1 - Code de la route Article R 221-16-17-18 relatif à la dérogation de permis de conduire et au test de conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LC1_-_Code_de_la_route_Article_R_221-16-17-18_relatif_%C3%A0_la_d%C3%A9rogation_de_permis_de_conduire_et_au_test_de_conduite.pdf</p> <p>LC2 - Arrêté du 14 décembre 1988 fixant les conditions de délivrance de la licence motocycliste http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LC2_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_14_d%C3%A9cembre_1988_fixant_les_conditions_de_d%C3%A9livrance_de_la_licence_motocycliste_et_du_contenu_de_la_formation,_les_conditions_d%27%C3%A2ge_et_les_r%C3%A8gles_de_participation.pdf</p> <p>LC3 - Arrêté du 14 décembre 1988 fixant le contenu de la formation, les conditions d'âge et les règles de participation http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LC3_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_14_d%C3%A9cembre_1988_fixant_le_contenu_de_la_formation,_les_conditions_d%27%C3%A2ge_et_les_r%C3%A8gles_de_participation.pdf</p>
LD Motos	<p>LD1 – Décret du 30 décembre 2008 relatif à la déclaration administrative obligatoire et à l'identification des machines http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LD1_%E2%80%93D%C3%A9cret_du_30_d%C3%A9cembre_2008_relatif_%C3%A0_la_d%C3%A9claration_administrative_obligatoire_et_%C3%A0_l%27identification_des_machines.pdf</p>

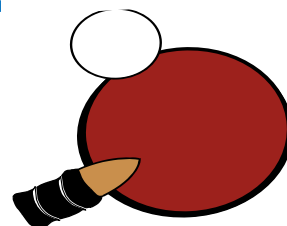
RÉGLEMENTATION

ACTIVITÉ	RÈGLES OBLIGATOIRES	RÈGLES UFOLEP	DOCUMENTS ANNEXES
RA GÉNÉRAL	<p>RA1 Code sportif national de la FFM http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA1_-_Code_Sportif_FFM_D%C3%A9finition_manif_estations_motocycles_....pdf</p> <p>RA2 Convention FFM-UFOLEP du 16-09-2009 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA2_-_Convention_FFM-UFOLEP_du_16-09-2009.pdf</p> <p>RA3 Convention Avenant du 10-10-2014 pour sécurisation des circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1RA3_-_Convention_Avenant_du_10-10-2014_pour_s%C3%A9curisation_des_circuits.pdf</p> <p>RA31 – Planche de drapeaux http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA3_1_-_Planche_de_drapeaux.pdf</p>	<p>RA4 Règlement général administratif et sportif http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA4_-_R%C3%A8glement_G%C3%A9n%C3%A9ral_Administratif_et_Sportif.pdf</p> <p>RA6 Conditions de pratique moto pour la couverture assurance http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA6_-_Conditions_de_pratique_moto_pour_la_couverture_assurance.pdf</p> <p>RA7 Réglementation des contrôles techniques http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA7_-_R%C3%A8glement_Technique_des_v%C3%A9hicules_et_%C3%A9quipements.pdf</p> <p>RA8 Démarche d'agrément des circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA8_-_D%C3%A9marche_d%27Agr%C3%A9ment_d%27un_circuit_ou_d%27un_terrain_de_trial_moto.pdf</p> <p>RA9 – Correspondance UFOLEP Age Cylindrée http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA9_-_Correspondance_UFOLEP_Age_Cylindr%C3%A9e.pdf</p>	<p>D1 Passeport Moto http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D1_-_Passeport_Moto.pdf</p> <p>D3 Rapport de clôture http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D3_-_Rapport_de_cl%C3%B4ture.pdf</p> <p>D4 Lettre de mission du visiteur http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D4_-_Lettre_de_mission_du_Visiteur.pdf</p>
RB MOTO CROSS	<p>RB1 RTS Motocross – CD 6 décembre 2014 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB1_-_RTS_Motocross_-_CD_6_Decembre_2014.pdf</p> <p>RB2 Annexe 2015 pour l'aménagement des circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB2_-_Annexe_RTS_Motocross_2015_-_Regles_specifiques_pour_l%27amenagement_des_circuits.pdf</p>	<p>RB4 Règles spécifiques UFOLEP Moto Cross annexe au règlement fédéral http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB4_-_R%C3%A8gles_sp%C3%A9cifiques_UFOLEP_Moto_Cross_-_Annexe_au_r%C3%A8glement_g%C3%A9n%C3%A9ral.pdf</p> <p>RB5 Mémento de l'organisateur de Moto Cross http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB5_-_Memento_de_l%27Organisateur_de_Moto_Cross.pdf</p> <p>RB6 Règlement du STF – SUPER TROPHÉE DE FRANCE de Moto Cross http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB6_-_Memento_de_l%27Organisateur_de_Moto_Cross.pdf</p> <p>RB7 Structures nécessaires pour l'accueil du STF http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB7_-_Structures_n%C3%A9cessaires_pour_l%27accueil_du_STF.pdf</p>	<p>D5 Dossier de visite d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D5_-_Dossier_de_visite_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D6 Notice pour dossier de visite d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D6_-_Notice_pour_visite_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D7 Avis de visite d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D7_-_Avis_de_visite_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D8 Délivrance d'Agrément d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D8_-_D%C3%A9livrance_d%27agr%C3%A9ment_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D9 Imprimé de demande d'engagement au STF http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D9_-_Imprim%C3%A9_de_demande_d%27engagement_au_STF.pdf</p>
RC VITESSE	<p>RC1 RTS Vitesse – CD 6 décembre 2014 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC1_-_RTS_Vitesse_-_CD_6_Decembre_2014.pdf</p>	<p>RC2 Règles spécifiques UFOLEP vitesse – annexe au règlement général http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC2_-_R%C3%A8gles_sp%C3%A9cifiques_UFOLEP_Vitesse_-_Annexe_au_r%C3%A8glement_g%C3%A9n%C3%A9ral.pdf</p> <p>RC4 Règlement technique 50 à galet http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC4_-_R%C3%A8glement_Technique_50_%C3%A0_galet.pdf</p>	
RD TRIAL	<p>RD1 RTS Trial – CD 7 décembre 2013 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RD1_-_RTS_Trial_-_CD_7_D%C3%A9cembre_2013.pdf</p>		<p>D10 Avis de visite d'un terrain de trial http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D10_-_Avis_de_visite_d%27un_terrain_de_trial.pdf</p>
RE ENDURO	<p>RE1 RTS Enduro – CD 2 mars 2013 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1RA1_-_Code_Sportif_FFM_D%C3%A9finition_manifestations_motocycles_....pdf</p>		

ACTIVITES	REGLES OBLIGATOIRES	REGLES UFOLEP	DOCUMENTS ANNEXES
<p>RF RANDONNÉE</p>	<p>RF1 Référentiel d'organisation des balades et randonnées vertes http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RF1_-_R%C3%A9f%C3%A9rentiel_national_d%E2%80%99organisation_des_balades_et_randonn%C3%A9es_vertes.pdf</p>		
<p>RG ECOLE DE CONDUITE</p>	<p>RG1 RTS Activités éducatives http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG1_-_RTS_Activite_Educatives.pdf</p>	<p>RG2 Fonctionnement de l'École de conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG2_-_Fonctionnement_des_Ecoles_de_conduite_moto.pdf</p> <p>RG3 Cahier des charges de l'École de Conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG3_-_Cahier_des_charges_Ecole_de_conduite.pdf</p> <p>RG4 Tableau des âges et cylindrées http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG4_-_Tableau_%C3%A2ge-cylindr%C3%A9e.pdf</p>	<p>D11 Livret de formation http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D11_-_Livret_%C3%A9cole_moto.pdf</p> <p>D12 Test de Pilotage Cross http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D12_-_Test_de_pilotage_cross.pdf</p> <p>D13 Test d'aptitude Trial http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D13_-_Test_d%27aptitude_trial.pdf</p> <p>D14 Dossier de labellisation http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D14_-_Dossier_de_demande_de_labellisation.pdf</p> <p>D15 Fiche explicative pour labellisation d'une École de conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D15_-_Fiche_explicative_pour_la_labellisation_Ecole_de_conduite.pdf</p>



LA PREUVE PAR 12 EN 2015



La 20^{ème} EDITION

DES 12 HEURES UFOLEP DE TENNIS DE TABLE
Challenge "Carole ARTAUD"

PAR EQUIPE DEPARTEMENTALE DE TROIS

AURONT LIEU À
MAROLLES SUR SEINE
près de MONTEREAU (77 – Seine et Marne)

LE DIMANCHE 5 AVRIL 2015
DE MIDI À MINUIT

Renseignements et inscription :
Jean-Paul PIVERT
8 rue Pasteur
77870 VULAINES SUR SEINE
☎ 01 64 23 93 13 / 06 81 82 23 72
Courriel : jp-pivert@orange.fr

LES 12 HEURES DE TENNIS DE TABLE DE L'UFOLEP

Challenge « Carole ARTAUD »

ÉPREUVE NON STOP SUR 12 HEURES PAR ÉQUIPE DE 3 JOUEURS

+ COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes se composent de 3 joueurs :

- un adulte masculin ou féminin, de 17 ans ou plus
- une féminine, de 12 ans ou plus
- un jeune garçon ou une jeune fille entre 12 et 16 ans inclus.

NB – *Il est autorisé pour une et une seule équipe par département de remplacer la féminine par un deuxième jeune garçon*

La mixité entre les associations d'un même département est autorisée.

Le total des classements des trois joueurs ne doit pas être supérieur à 3600 points, les plus faibles classements seront comptés pour 650 points.

+ ENGAGEMENTS

Chaque département reçoit la circulaire d'organisation et peut engager une ou plusieurs équipes selon le nombre de places disponibles.

Le juge arbitre de l'épreuve est le seul habilité à autoriser l'engagement d'équipes supplémentaires.

+ DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- a) la compétition se déroule le dimanche de Pâques **5 AVRIL 2015** de 12 heures à 24 heures précises.
- b) Le premier tour est disputé par tirage au sort intégral entre toutes les équipes. Les tours suivants se déterminent par tirage au sort orienté selon le nombre de victoires dans les tours précédents.
- c) Chaque rencontre comporte trois simples et un double joués en trente et un points sans écart de deux points.
- d) Le double est joué en premier, puis les trois simples. Les deux joueurs n'ayant pas participé au double devront obligatoirement participer à l'un des deux premiers simples.
- e) En cas d'égalité, les joueurs n'ayant pas participé au double jouent une partie supplémentaire dite « mort subite » en cinq points ;
- f) Chaque équipe inscrit librement et indépendamment de son adversaire l'ordre de participation de ses joueurs.

+ ORGANISATION

- L'organisation technique est confiée à la CNS. L'organisation matérielle est confiée à un comité départemental volontaire.

EPREUVE ORIGINALE « LES 12 HEURES DE L'UFOLEP »

La C.N.S. Tennis de Table propose pour la **20^{ème}** année, l'épreuve : « les douze heures de l'UFOLEP » le **5 AVRIL 2015** de 12 heures à 24 heures.

Il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle coupe à celles qui existent déjà, mais de perpétuer un challenge, sur un temps donné, expression évolutive d'une pratique du tennis de Table. Cette épreuve est différente de celles proposées habituellement et s'inscrit dans les propositions de l'UFOLEP :

PARTICIPER ET TERMINER L'EPREUVE SONT LES OBJECTIFS ESSENTIELS

- pas d'élimination
- aucune exigence de niveau
- autonomie des départements qui engagent leur équipe sur des critères par eux mêmes définis
- mixité des équipes sur plusieurs points : âge, sexe et éventuellement associations.

Lieu : MAROLLES SUR SEINE près de MONTEREAU (77 – Seine et Marne)
Date : Le 5 AVRIL 2015 de 12 heures à 24 heures

✂

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer pour le **20 MARS 2015** à

Monsieur Jean-Paul PIVERT
8 rue Pasteur - 77870 VULAINES SUR SEINE
☎ 01 64 23 93 13 / 06 81 82 23 72
Courriel : jp-pivert@orange.fr

Département

Responsable d'équipe

Adresse

Code postal Ville

Fax Téléphone.....Mail.....

- Engage équipe(s) aux 12 heures à MAROLLES SUR SEINE (77)

Montant de l'engagement pour une équipe selon les règlements financiers 2014 / 2015
13,00 € par adulte et 6,00 € par jeune

Montant si 2 adultes + 1 jeune : 32.00 € x équipe(s) soit € à l'ordre de l'UFOLEP

Montant si 1 adulte + 2 jeunes : 25.00 € x équipe(s) soit € à l'ordre de l'UFOLEP

COMPOSITION DES ÉQUIPES ENGAGÉES

Aux 12 heures de Tennis de Table UFOLEP
À **MAROLLES SUR SEINE** (77 – Seine et Marne)

LE DIMANCHE 5 AVRIL 2015 DE MIDI À MINUIT

Bien entendu, avant le début de l'épreuve, tout changement reste possible. Prière de les signaler dès votre arrivée sur les lieux de l'épreuve.

DEPARTEMENT :

EQUIPES	FEMININE avec classement en points	JEUNE avec classement en points	MASCULIN avec classement en points
Equipe 1			
Equipe 2			
Equipe 3			
Equipe 4			
Equipe 5			

N'oubliez pas votre dossard ou tee shirt « personnalisé » ainsi que votre licence UFOLEP dûment homologuée.

A renvoyer pour le **20 MARS 2015** à :

Monsieur Jean-Paul PIVERT
8 rue Pasteur - 77870 VULAINES SUR SEINE
☎ 01 64 23 93 13 / 06 81 82 23 72
Courriel : jp-pivert@orange.fr